

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2016

Date de convocation du Conseil Municipal : 05.09.2016
Date d'affichage du compte-rendu : 14.09.2016
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 19.

Le douze Septembre deux mille seize, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, Mme Nicole BETTAN Adjoint, M. Rodolphe FOURRÉ Adjoint, M. Arthur JONES, Mme Jacqueline LORET, M. Christian GRIPPON, M. Patrick COIRAULT, Mme Dominique COIRIER, Mme Sylvie COUTEAU, M. Stéphane VASLIN, Mme Séverine BERLAND, Mme Stéphanie ROBERT, Mme Ginette HAYE, Mme Annie GONNORD et M. Patrick PETIT.

ETAIENT ABSENTS : M. Guillaume GENDRAUX et Mme Peggy AUGUSTIN qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Fabrice MICHELET et à M. Patrick PETIT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie MAGNAIN.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Après adoption du compte-rendu de la séance du 18 juillet, le Conseil Municipal délibère comme suit :

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) PRESENTATION DE LA 1^{ère} EBAUCHE DU ZONAGE

Monsieur Bonhomme de l'atelier « Sites et Projet » missionné pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme présente un point d'étape des travaux de la commission. Il commente la 1^{ère} ébauche de zonage étudiée le 05.09.2016. Le Conseil Municipal a été destinataire des documents de travail correspondants.

Monsieur le Maire insiste sur la nécessaire implication des élus et de la population car le règlement fixera les conditions d'urbanisme pour 10 ans. Une attention particulière doit être portée, entre autres, sur les contraintes imposées par l'Etat et la Chambre d'Agriculture destinées à réduire le moins possible la surface de terres agricoles, ce qui conduit à une économie d'espace pour les constructions.

Monsieur le Maire demande aux élus d'étudier les documents transmis avec la plus grande attention. Une réunion spécifique sera organisée en novembre avec M. Bonhomme pour répondre à leurs questions.

La population doit se sentir concernée. Elle est invitée à venir s'informer à l'occasion de la réunion publique prévue le 10.10.2016. Une enquête publique sera ultérieurement organisée pour l'expression de chacun.

BUDGET ANNEXE « PARC LOCATIF » - DECISIONS MODIFICATIVES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de procéder aux décisions modificatives suivantes pour tenir compte de :

- la 1^{ère} échéance du prêt de 80 000 € réalisé pour financer la construction des 3 garages de Javarzay (la périodicité choisie étant la trimestrialité) d'une part et
- la demande de la Trésorerie d'affecter au compte 61 des dépenses de fournitures avec main d'œuvre et au compte 60 celles qui concernent les fournitures sans main d'œuvre. Il est proposé de répartir les 19 002 € initialement affectés entre ces 2 articles (615221 et 6031)

Articles	Désignation	BP	DM	BP CORRIGE
61/615221	Services extérieurs Entretien et réparation Bâtiments publics	19 002,00 €	-10 500,00 €	+ 8 502,00 €
60/60631	Achat et variation de stock Fournitures d'entretien		+ 10 000,00 €	+ 10 000,00 €
66/66111	Charges financières Intérêts réglés à l'échéance		+ 500,00 €	+ 500,00 €
21/2132	Immobilisations corporelles immeuble de rapport	136 300,00 €	-1 500,00 €	+ 134 800,00 €
16/1641	emprunts et dettes emprunts en euros capital	1 700,00 €	+ 1 500,00 €	+ 3 200,00 €

MODIFICATION DU PERIMETRE DU SITE NATURA 2000 « VALLEE DE LA BOUTONNE » CONSULTATION DES COLLECTIVITES

Monsieur le Maire indique que le périmètre actuel du site Natura 2000 présente des imprécisions et certains secteurs à enjeux pour la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, se trouvent situés hors du site.

Le recadrage du périmètre présenté par le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne et les services de l'Etat, permettra de renforcer la cohérence fonctionnelle du site, au vu de ces enjeux de conservation. La modification envisagée aura pour conséquence la réduction de la superficie globale du site de 141 ha et en Deux-Sèvres, le retrait d'Ardilleux et Ensigné et l'ajout de Melle et Saint Martin Les Melle.

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité, considérant la cohérence de ce nouveau périmètre (intégration de la Vallée de Coupeaume notamment), décide de valider cette proposition de modification du site Natura 2000.



ATTRIBUTION DES COMPENSATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DU POITOU – REVISION 2016 DU FAIT DU PARC EOLIEN

Le mécanisme financier entre la Communauté de Communes du Cœur du Poitou et les communes est établi depuis 2014 (passage en Fiscalité Professionnelle Unique - FPU) pour permettre l'attribution de compensations (AC) et de la dotation de solidarité communautaire (DSC). Parallèlement cette année, de nouvelles recettes fiscales proviennent du parc éolien MLHCP (entre Chef Boutonne et Sauzé Vaussais). Une répartition est proposée par la Communauté de Communes du Cœur du Poitou pour restituer à chaque commune une partie de cette recette. Le principe proposé par la CDC est le suivant :

30% partagés par les 4 communes support (5 682 € par éolienne) - 10% partagés par les 21 communes sans éolienne (631 € par commune) - 60% pour la Cdc (79500 €).

Il est par ailleurs proposé de convertir la DSC en AC pour sécuriser davantage les ressources communales. De ce fait, le montant des attributions de compensation (AC) est modifié et il convient de procéder à une délibération concordante entre la CDC et les communes.

Après débat, Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de valider la révision des attributions de compensation 2016 de la CDC qui pour la commune de Chef Boutonne, passe à 274 765 €.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'entériner la proposition formulée par la commission « Animation de la ville » présentée par Madame Sylvie Magnain.

Une subvention de 200 € sera donc versée à la FNAM (Fédération Nationale André Maginot – Section Cantonale de Chef Boutonne) pour les actions sociales menées notamment pour aider les veuves.

ACTUALISATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Madame Sylvie Magnain présente la proposition d'actualisation du règlement d'attribution des aides communales, suggérée par la commission « Animation de la ville ». Il serait précisé que « Seules les demandes reçues au moins un mois avant la date de la manifestation seront recevables ».

Monsieur Arthur Jones proposait de porter ce délai à 2 mois afin que les associations puissent être certaines du financement, avant de concrétiser leurs projets. Certaines ont parfois, en effet, des surprises au moment des notifications des organismes sollicités qui prévoient parfois un refus ou des aides minorées par rapport au montant espéré.

Après débat, le Conseil Municipal par 18 voix pour, décide d'entériner la proposition de la commission.

PROJET DE MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES

Madame Sylvie Magnain présente le projet de mise en réseau des bibliothèques de Cœur du Poitou, initié par la Bibliothèque Départementale des Deux-Sèvres (BDDS).

3 réunions d'information auxquelles les élus et Christelle Filippini ont participé, ont déjà eu lieu avec les communes du territoire disposant d'une bibliothèque ou d'un relais lecture : Chef-Boutonne, Loubillé, Lorné, Mairé L'Evescault, Montalembert, Tillou et Sauzé-Vaussais.

Les objectifs évoqués sont : un travail en commun qui peut donc être valorisé, une mutualisation des moyens, une offre plus grande, une convergence tarifaire, des outils communs. Le recrutement d'un coordinateur est suggéré par la BDDS mais il apparaît prématuré à ce stade de la réflexion. Il est précisé que le Conseil Départemental contribuerait à ce projet en accordant une aide financière (investissement et fonctionnement)

Après débat, les membres de l'assemblée à l'unanimité, en valident le principe et autorisent ainsi la poursuite de la réflexion avant toute décision définitive du Conseil Municipal.

PROJET DE REFECTION DES FAÇADES DU CENTRE CULTUREL ET DES SERVICES TECHNIQUES – CONCOURS D'UN MAITRE D'ŒUVRE

Dans le cadre des diverses études menées (PLU, PCC, AVAP...), Monsieur Joel Proust adjoint, indique qu'il a été remarqué que 2 bâtiments communaux ne contribuent pas à une valorisation patrimoniale communale déjà entreprise avec les réfections du château, de la mairie, des églises.

Il s'agit des ailes du Centre Culturel Place Cail et du bâtiment des Services Techniques Place Pré.

Après débat, il est donc décidé de solliciter le concours d'un architecte pour l'établissement d'une esquisse, la détermination des coûts, l'établissement du cahier des charges pour la consultation des entreprises.

La commission « Finances – Marchés Publics » est missionnée pour rédiger le cahier des charges correspondant à cette mission de maîtrise d'œuvre et lancer la consultation.

ETUDE DE FAISABILITE DU REAMENAGEMENT DU MUSEE DU CHATEAU DE JAVARZAY

Depuis l'audit initié par l'Agence Départementale du Tourisme fin 2015, présenté en février 2016 aux élus, la commission a poursuivi son travail avec l'objectif de valoriser le site du Château de Javarzay. La réalisation d'un site internet concernant le château de Javarzay est en cours.

Plusieurs réunions ont été organisées et à ce stade de la réflexion, il est souhaitable de faire réaliser une étude de faisabilité pour le renouvellement de la scénographie du musée du Château de Javarzay. Une proposition est faite par Bertille Jollivet et Céline Fournier qui réaliseraient respectivement une mission muséographique pour requalifier le parcours de visite à l'aide d'un fil conducteur thématique et une mission scénographique pour évaluer l'aménagement et son coût estimatif. Le montant de cette mission est 13 600 € HT qui pourrait bénéficier d'un co-financement.

Après débat, considérant qu'il y a lieu de faire évoluer le musée pour le rendre plus attractif, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de valider le principe de cette étude et autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes d'aides au titre du « Leader » (Fonds européens) et de CAP 79 dans le cadre du dispositif «Aide à la Décision » auprès du Conseil Départemental 79.

PROJET COMMUNAUTAIRE « ENFANCE JEUNESSE » A L'ESPACE VOLTONIA

Suite au diagnostic réalisé en 2014 sur l'enfance jeunesse du territoire communautaire, un projet de création d'une structure multi-accueil tel que défini dans les axes du contrat enfance-jeunesse signé avec la CAF et la MSA regroupant le relais d'assistantes maternelles, une halte-garderie et un LAEP (lieu d'accueil enfants-parent) est à l'étude. Deux lieux ont été pressentis : Espace centre-bourg à Sauzé-Vaussais (ancienne friche TERRASSIER) et l'Espace Voltonia à Chef-Boutonne sous réserve que les collectivités concernées acceptent de mettre à disposition gratuitement à la Communauté de Communes du Cœur du Poitou, l'immobilier nécessaire pour la réalisation de ces centres multi-accueils.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal en avait été informé en février 2016 et indique qu'en mai 2016 la CDC Maître d'Ouvrage des travaux, a validé la réalisation de ce projet de 400 000 € HT de travaux, dans les locaux occupés antérieurement par le Trésor public, qui seront alors intégrés à l'Espace Voltonia.

Après débat, il est convenu de créer un groupe de travail composé de représentants de la commune (sont volontaires pour y participer : Mme Sylvie Magnain, M. Joel Proust et M. Rodolphe Fourré étant précisé que d'autres élus peuvent s'y adjoindre) et de représentants de la CDC pour fixer les modalités de cette co-occupation de l'Espace Voltonia.

POINT SUR L'EVOLUTION DE LA FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Monsieur le Maire donne le résultat des votes des communes du territoire sur le projet de fusion des 4 communautés concernées au 01.01.2017 : (Source Préfecture (26 Août 2016))

- 96,25 % des communes ont voté
- 73,75 % des communes ont voté favorablement
 - ✓ CC Val de Boutonne (19 communes) 11 pour et 7 contre
 - ✓ CC Cellois (9 communes) 1 pour et 7 contre
 - ✓ CC Cœur du Poitou (27 communes) 24 pour et 2 contre
 - ✓ CC Mellois (25 communes) 24 pour et 1 contre

Il répond aux diverses questions des élus qui seront prochainement invités à délibérer sur les modalités de représentation communale au sein de cette nouvelle entité.

RENOVATION DE LA MAIRIE PROPOSITION DU MAITRE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DES ABORDS

Monsieur Trocmé architecte suggère un plan d'aménagement des abords du bâtiment mairie, prévoyant notamment le circuit pour les véhicules. Après débat, le Conseil Municipal adhère à la proposition de cheminement des piétons et PMR qui sera facilité sans pour autant nuire au flux des véhicules.

L'entrée actuelle du site deviendrait piétonnière, l'entrée et la sortie des véhicules seraient déplacées côté ouest de la mairie. Le plan n'en sera publié qu'après validation par les organismes de contrôle.

REFLEXION SUR L'ORGANISATION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)

Les MSAP (Maisons de Services Au Public) sont un dispositif national qui tend à maintenir des services publics dans les (ex) chefs-lieux de canton. L'Etat veut en créer 1000. S'agissant d'une compétence communautaire, une réflexion communautaire a déjà été menée au niveau du Pays Mellois.

Il s'agit d'offrir une gamme élargie de services en un lieu unique, pour les services publics volontaires bien sûr. Des aides et conseils personnalisés pourraient être donnés à ce point d'accueil, d'information et d'orientation à raison d'environ 24 h/semaine. Ce dispositif serait cofinancé par l'Etat qui prendrait à sa charge 50% des frais de personnel pendant une période de 3 ans.

Le Pays Mellois suggère de mettre en place une MSAP par ex-chef-lieu de canton en trouvant la plus adaptée et la moins onéreuse, tout en préservant les permanences actuelles encore existantes.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir largement débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité, suggère que cette permanence soit assurée à la mairie de Chef Boutonne, eu égard aux atouts suivants :

- les habitudes du public qui se déplace déjà en mairie pour diverses permanences communales et extra communales.
- la rénovation de la mairie qui intègre déjà l'accueil des permanences et donc ne nécessitera pas d'investissement supplémentaire pour l'accueil de la MSAP.
- le fait que Maryse Cornette affectée au CCAS soit déjà un relais des services de la CAF, par le biais d'une convention.

POINT SUR EVOLUTION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEL EHPAD

Madame Nicole Bettan adjointe retrace brièvement la chronologie de ce dossier. Elle explique que le point de négociation se situe au niveau de la déshabilitation de l'établissement à l'aide sociale et de la répartition entre les personnes bénéficiaires et celles qui n'y sont pas. Monsieur le Maire souhaite que la marge soit cependant suffisante pour permettre de ne pas refuser les demandes d'entrées.

Aucune certitude n'est possible à ce stade de la négociation mais les espoirs sont maintenant permis. Le Conseil Départemental devrait formuler sa décision lors d'un nouveau rendez-vous fixé prochainement.

REFLEXION SUR LA MISE EN PLACE D'UN CENTRE INTERCOMMUNAUTAIRE D'ACTIONS SOCIALES

Madame Nicole Bettan adjointe, indique que la création d'un CIAS pourrait présenter des atouts intéressants pour la gestion des EHPAD.

Des établissements et services sont déjà gérés par un CIAS sur le territoire de la future communauté de communes qui sera créée le 01.01.2017:

- SAD Celles / Belle – Val de Boutonne - Lezay
- EHPAD Lezay
- Foyer logement Melle

La Loi NOTRe n'oblige pas au regroupement des établissements mais les membres du Centre Communal d'Actions Sociales de Chef- Boutonne ont donné, le 05 septembre 2016, un accord de principe pour que la réflexion soit menée. Les atouts sont évoqués. Monsieur Stéphane Vaslin, bien que favorable à l'étude, est un peu perplexe car la réalisation d'économies ne lui semble pas aller de soi. Il indique qu'il conviendra de ne pas négliger les éventuels risques.

Les aides sociales et d'urgence ne feraient en aucun cas partie des compétences de ce CIAS et resteraient donc gérées par le Centre Communal d'Actions Sociales.

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :

Madame Sylvie Magnain adjoint chargé de l'Animation de la ville et de la Communication

- rappelle que le vote pour le concours photos est toujours possible dans le hall de la mairie,
- organise un nouveau passage, pour le concours des maisons fleuries,
- attend les propositions de dénomination du Centre Culturel suite à l'appel lancé dans un des articles du journal municipal « Couleur à la Une » de septembre,
- donne lecture d'un mail reçu de Monsieur Pommier évoquant l'arrêt de son activité de correspondant de La Nouvelle République. Il a tenu à corriger la mention portée dans l'article du Couleur à la Une, en précisant que cet arrêt n'est pas lié à une retraite mais à sa volonté.

Monsieur Joël Proust adjoint chargé des Travaux -Voirie et de la Valorisation du patrimoine

- évoque les chantiers en cours (sanitaires du centre culturel, réfection de la Place de la Grange aux Souvenirs, peinture au sol sur le territoire communal)
- confirme la réunion de la commission du Patrimoine le 14.09.2016
- rappelle la cérémonie commémorative du centenaire 1914-1918 organisée le 16.09.2016

Monsieur le Maire évoque diverses informations ou sujets d'actualité :

- Invitations renouvelées aux autres cérémonies de fin de semaine : les 17.09.2016 l'inauguration des travaux de Javarzay et le 18.09.2016, la cérémonie hommage à M. Quiard avec la dénomination de la salle R. Quiard.
- Accord de la famille pour la plantation d'un arbre en souvenir de Chloé Boissinot victime des attentats de novembre dernier. Les modalités en seront précisées ultérieurement.
- Démission d'Emmanuel Sitaud à l'issue de sa période de 10 ans de disponibilité pour convenances personnelles.
- Accord du Conseil Départemental 79 pour la mise en place du ralentisseur décidée par le Conseil Municipal rue de la Garenne Guidée.
- 2 appartements sont disponibles dans la Résidence Gontier.
- Cessation d'activité de la Boulangerie Groscol et réactions de la population à ce départ brutal dont la forme n'a pas été très délicate.
- Madame Loechleiter a arrêté son activité de correspondante du Courrier de l'Ouest et de La Concorde. Un appel à candidature est lancé pour la remplacer.
- Le Plan vigipirate devant les établissements scolaires a mis en place dans le cadre des directives nationales.
- Délai de 2 semaines supplémentaires pris par le Maître d'œuvre pour terminer le dossier de consultation des travaux de réfection du château pour lesquels la consultation sera effectuée semaine 38.

Puis il précise, suite aux questions de divers élus, que :

- l'entreprise Marchet interviendra prochainement pour reconstruire l'abri bus des Grapaudières.
- l'entreprise M'RY viendra faire la réparation de la voirie suite aux travaux rue du Fief Turpin, aux Grapaudières, dans environ 3 semaines.
- la présence des pigeons est, à nouveau, croissante et qu'il va falloir tenter de trouver de nouvelles solutions.
- il est confirmé que le Conseil Municipal avait statué dans le cadre de la taxe d'aménagement le 15.09.2014 et avait exonéré entre autres, les abris de jardin.
- le nettoyage de certains sites ou/et zones signalés comme sales, sera demandé aux services.

La séance est close à 23h50.

Ainsi délibéré, le 12 septembre 2016 en Mairie de Chef Boutonne.

Le Maire,
Fabrice MICHELET.